



# AVIS DE COURSE

COUPE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

« FLOTTE PARTAGEE »

Samedi 11 et dimanche 12 juin 2022

Grade 5A

Autorité Organisatrice :

APCC

En collaboration avec :

La Ligue de Voile des Pays de la Loire

**Nota :** les épreuves de voile légère et handivalide des 11 et 12 juin se déroulant sur les autres sites font l'objet sur le calendrier Fédéral d'une déclaration séparée, avec Avis de course et Instruction de Course que vous trouvez sur le site de la Ligue de Voile ou de clubs partenaires.

## 1. REGLES

---

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 L'Annexe UF relative à l'arbitrage direct.
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 Le règlement intérieur de l'APCC.

## 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

---

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le jour de l'épreuve sur le tableau officiel du site de l'épreuve.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [www.apccvoilesportive.com](http://www.apccvoilesportive.com)

## 3. COMMUNICATION

---

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.apccvoilesportive.com](http://www.apccvoilesportive.com)
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

---

### 4.1 Admissibilité des bateaux :

- 4.1.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
- 4.1.2 L'épreuve sera courue sur des bateaux J80. 6 bateaux seront fournis avec évolution possible en fonction des demandes d'inscription.
- 4.1.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- 4.1.4 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

### 4.2 Admissibilité des équipages :

- 4.2.1 Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'AO en remplissant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course, avant le samedi 4 juin.
- 4.2.2 Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des demandes par mail à [contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com)
- 4.2.3 l'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement au plus tard le 04/06/2022
- 4.2.4 Le nombre d'équipages sera limité à 12 pour cette épreuve, avec possibilité d'augmenter jusqu'à 16 équipages maximum, en fonction des demandes.
- 4.2.5 Si le nombre de demandes d'inscriptions est supérieur à 12 l'AO pourra envisager d'augmenter ce nombre.
- 4.2.6 Chaque membre de l'équipage possédant une licence FFVoile doit présenter au moment de leur inscription :
  - sa licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs.
- 4.2.7 **L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie.**

### 4.3 Composition des équipages

- 4.3.1 L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de **4 à 5 membres**. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque membre d'équipage portant au minimum un short et un tee-shirt, ne doit pas excéder **350kg**.
- 4.3.2 Chaque équipage participera sous un « **nom d'équipage** » qu'il aura choisi.
- 4.3.3 Chaque équipage devra désigner un « **chef de bord** », représentant de l'équipage.
- 4.3.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

### 4.4 Date limite d'inscription :

La date limite pour faire une demande d'inscription est : le samedi 4 juin

## 5. DROITS D'INSCRIPTION

---

- 5.1 Tout paiement d'inscription sera fait après réception d'un lien de paiement

5.2 Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de **300€** par équipage, non remboursables

Ils doivent être réglés au plus tard le 4 juin 2022 auprès du Club Organisateur : APCC Voile Sportive, après réception du lien de paiement.

## 6. CAUTION DES DOMMAGES

- 6.1 Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.
- 6.2 **En cas de contact avec dommages, les cautions des parties en cause seront encaissées et leur restitution éventuelle ne se fera qu'après règlement définitif du sinistre, déduction faite des franchises d'assurance appliquées.**
- 6.3 Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- 6.4 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire **au rachat de franchise FFVoile via leur espace licencié.**

## 7. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

## 8. FORMAT DE L'EPREUVE

- 8.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.
- 8.2 L'épreuve pourra être constituée de phases de poules (équipages par poules) suivies de Finales Rond Or et Argent.
- 8.3 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 9. PROGRAMME PREVISIONNEL

11 juin	9h: Ouverture du secrétariat de course à l'APCC Voile Sportive 9h30 à 10h30 : Confirmation des inscriptions . 9h00 à 10h15: Pesée des équipages 10h30: Premier briefing pour les équipages 11h30: Premier signal d'attention
12 juin	9h30: Briefing pour les équipages 10h30 : Premier signal d'attention. 16h00 : Heure limite pour le dernier signal d'attention 16h30 : Annonce des résultats

## 10. LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve « Coupe Régionale Flotte Collective » aura lieu à Pornichet sur le Port de plaisance

## 11. PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent, une porte sous le vent si possible et une arrivée vent arrière ou vent de travers.
- 11.2 La zone de course sera située dans la baie de Pornichet La Baule.

## 12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'épreuve se courra en arbitrage direct selon l'Annexe UF (des précisions seront données dans les IC)

## 13. CLASSEMENT

- 13.1 Le système de classement est le suivant : Système de points à Minima
- 13.2 Une course validée par poule est nécessaire pour valider la compétition
- 13.3 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.
- 13.4 L'épreuve pourra être constituée de phases de poules (équipages par poules) suivies de Finales Rond Or et Rond Argent.
- 13.5 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET PLACE AU PORT

- 14.1 Les bateaux des accompagnateurs sont interdits sur la zone de course.
- 14.2 Les zones de course seront autorisées uniquement aux entraîneurs ayant fait la demande auprès de l'APCC avant le 8 juin et en ayant reçu l'autorisation par l'organisateur du site
- 14.3 La Réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la Fédération Française de Voile s'appliquera.

---

## 15. EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

---

## 16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

---

## 17. PROTECTION DES DONNÉES

### 17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 17.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

---

## 18. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

---

## 19. PRIX

Des prix pourront être distribués aux trois premiers de chaque classement

---

## 20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter:

José vazquez  
APCC Voile Sportive  
09.53.35.88.51

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION  
COUPE REGIONALE  
APCC – 11 et 12 juin 2022

NOM DE L'EQUIPAGE : .....

CLUB REPRESENTE : .....

Coordonnées du Chef de bord :

Nom / Prénom : ..... Courriel : .....

Adresse: ..... Tel. : .....

Composition de l'équipage (4 à 5 membres)					
	Nom	Prénom	N° licence	Club	Poids (réservé AO)
Chef de bord					
Equipier					
Equipier					
Equipier					
Equipier					
					Total

**Poids total maximum: 350 kg**

**Frais d'inscription 300 Euros (somme totale à régler au plus tard le 4 juin 2022)**

**Caution Matériel : 1 500 Euros (au moment de la confirmation d'inscription)**

L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 49 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du Chef de bord :

Fiche d'inscription à adresser au plus tard le samedi 4 juin 2022 à :  
José Vazquez (contact@apcc-voilesportive.com)